

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [94] (2006)
Heft: 1504

Artikel: "La modification de la loi sur les étrangers représente la perte de toute chance de régularisation"
Autor: Balleys, Valérie / [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283019>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« La modification de la loi sur les étrangers représente la perte de toute chance de régularisation »

Silvia et Lourdes sont des militantes de longue date du Collectif des travailleuses et travailleurs sans statut légal (CTSSL) à Genève. La première garde des enfants et la seconde fait des ménages. Elles militent au sein du Collectif pour la régularisation des travailleuses sans droit et la valorisation de leur travail.

PROPOS RECUILLIS PAR VALÉRIE BALLEYS

L'emilie : Dans quelles circonstances êtes-vous arrivées en Suisse et comment avez-vous été amenées à vous mobiliser au sein du CTSSL ?

Lourdes : Je viens d'Equateur et où je faisais des études à l'Université en Sciences de l'éducation. Mon frère travaillait déjà en Suisse et m'a proposé de le rejoindre. Il ne m'a jamais caché le fait que si je venais c'était pour faire des ménages et des gardes d'enfants. Mais nous avions de tels problèmes économiques que j'ai décidé d'interrompre mes études et de partir pour la Suisse. J'ai d'abord habité 5 ans avec mon frère. Il craignait beaucoup les expulsions et me répétait sans cesse de ne pas faire de bruit, de ne pas parler trop fort pour éviter que les voisins ne m'entendent. Je me rappelle que lorsque je rentrais tard, je devais enlever mes chaussures dans la cage d'escaliers. Puis, j'ai arrêté de vivre ainsi cachée, j'ai entendu parler du collectif et je m'y suis engagée pour la régularisation de notre situation.

Silvia : Cela fait plus de 10 ans que j'ai quitté le Pérou pour venir en Suisse. Je suis arrivée avec l'idée d'étudier, mais malheureusement la réalité fut autre. Je ne connaissais pas toutes les barrières qui existaient pour s'inscrire dans une école supérieure et ne connaissais personne pour assurer la garantie économique demandée. De plus, pas toutes les personnes qui ont un permis B étudiant ont le droit de travailler, je ne pouvais donc pas financer mes études. J'ai renoncé à ce projet et j'ai commencé à travailler nourrie logée pour 700.- par mois en gardant à plein temps des enfants. Personnellement, je préfère m'occuper des enfants car pour moi faire des ménages, c'est trop dur, trop stressant.

L'emilie : Vous avez créé un groupe de femmes au sein du CTSSL, dans quel but et quelles en sont les principales revendications ?

Lourdes : Nous étions une majorité de femmes au sein du Collectif car de manière générale en ville c'est la migration féminine qui est la plus importante. Nous avons donc décidé de

créer un groupe femme pour nous pencher sur certains problèmes qui nous étaient spécifiques, comme la santé gynécologique, le harcèlement sexuel au travail, la violence domestique. Ce groupe travaille également avec d'autres associations féministes comme le Collectif 14 juin. Ensemble, nous réclamons la reconnaissance du secteur de l'économie domestique et cette reconnaissance passe notamment par la régularisation des travailleuses et travailleurs sans statut légal.

Silvia : On revendique aussi un meilleur partage des tâches entre hommes et femmes et la valorisation du travail ménager. Aujourd'hui, ce travail est délégué aux femmes migrantes. Il est donc toujours effectué par des femmes et reste non valorisé. Il faudrait un changement de mentalité pour valoriser le travail ménager et les soins, l'amour donnés aux enfants, après tout personne ne confierait ses enfants à n'importe qui ? De plus, les gens considèrent que les personnes qui travaillent dans l'économie domestique sont des personnes qui ont échoué professionnellement, qui n'ont pas étudié, ne sont pas qualifiés. Ce n'est souvent pas le cas, mais notre situation en tant que travailleuses-euses sans statut légal ne nous permet pas de faire autrement. Avec la régularisation, nous militons aussi pour la reconnaissance des diplômes qui sont obtenus à l'étranger.

L'emilie : Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les travailleurs-euses sans statut légal et notamment les femmes migrantes travaillant dans l'économie domestique ?

Silvia : On se sent avec le corps ici, mais la tête là-bas. Souvent, les femmes migrantes ressentent une grande culpabilité. Elle s'occupent des enfants des autres, leur donnent amour, patience et compréhension, mais ont dû laisser leurs propres enfants dans leur pays d'origine. C'est une vie très difficile où l'on arrive en bonne santé mais où on ne le reste pas forcément.

Lourdes : C'est très dur de faire un budget car lorsqu'une personne part en vacances, elle ne nous paie pas et cela représente parfois de gros trous. Moi, je ne peux pas me permettre financièrement de prendre des vacances, de toute façon, je ne



DR

peux pas sortir de Suisse car j'ai trop peur de ne pas pouvoir y revenir ensuite. Et puis, si on a du travail aujourd'hui, on n'est jamais sûre d'en avoir le lendemain. Cela pose aussi des problèmes de budget, par exemple, beaucoup de travailleuses sans statut légal ne veulent pas prendre d'assurance-maladie car c'est très difficile de la résilier le jour où elles n'ont plus assez d'argent pour la payer. C'est aussi très compliqué de se défendre contre les abus de certains employeur-se-s qui peuvent toujours nous menacer de dénonciation et nous faire courir le risque d'une expulsion si l'on fait valoir nos droits.

Silvia : Etre sans statut légal, c'est aussi une situation très dure pour les enfants et les jeunes qui grandissent ici et qui à l'adolescence n'ont aucun avenir. On a toujours eu le projet de créer au sein du CTSSL un groupe constitué de jeunes. Cela ne s'est jamais fait notamment parce que les parents préfèrent les cacher en pensant les protéger, mais de cette façon ils n'aident pas leurs enfants. Ceux-ci vivent leur vie en ayant peur de se montrer et n'ont pas d'accès à l'apprentissage. S'ils obtiennent des bonnes notes, ils ont le droit d'aller au collège, mais une fois leur diplôme en poche, ils ne peuvent pas travailler avec. A moins d'une régularisation, ils sont obligés de rester au noir dans des secteurs déqualifiés et souvent dans des conditions encore plus précaires que les nôtres. Les salaires par exemple sont souvent encore plus bas pour eux du fait de leur jeune âge. Dans la précarité, un secteur encore plus précaire s'est créé pour les jeunes.

L'emilie : Où en est-on aujourd'hui dans le processus de régularisation des travailleuses sans statut légal et quelle est la position du CTSSL concernant celle-ci ?

Lourdes : Actuellement, la demande de régularisation qui fut initiée à Genève en 2001 et soutenue en 2005 par le canton de Genève est toujours en attente à Berne. Personnellement, je ne me fais pas trop d'illusions sur son aboutissement étant donné le climat politique actuel.

Silvia : Au sein du CTSSL, nous n'étions pas d'accord avec la proposition telle qu'elle a été formulée dans le canton de Genève, car pour le moment celle-ci ne concerne que la régularisation de 5000 personnes et uniquement dans l'économie domestique. Cela équivaut à dire que les travailleuses sans statut légal ne sont valables que pour faire ces travaux-là. De plus, pour les travailleuses qui seraient régularisé-e-s, ces

dernier-ère-s ne pourront pas changer de secteur pendant 5 à 10 ans. Nous sommes bien évidemment d'accord qu'il faut structurer ce secteur, donner des droits, mais pourquoi un seul secteur une seule fois? Au sein du collectif, beaucoup de personnes se sont découragées. Certains travailleurs-euses sans statut légal sont parti-e-s dans d'autres pays tels que l'Espagne ou l'Italie où de véritables processus de régularisation étaient mis en place. Les personnes qui se sont inscrites dans ces pays-là sont parfois revenues travailler en Suisse, mais ne se sentent plus forcément motivées pour se battre pour leurs droits ici. Pour eux, le point positif, c'est qu'en cas d'arrestation en Suisse, ils seront renvoyés dans ces pays européens et non dans leur pays d'origine, mais d'un autre côté, leur situation ne s'arrange pas puisqu'ils continuent à travailler au noir dans des conditions précaires.

L'emilie : Quels sont les enjeux des votations du 24 septembre sur la situation des travailleuses sans statut légal en Suisse ?

Lourdes : La modification de la loi sur les étrangers représente la perte de toute chance de régularisation. Avant il était prévu par la loi que toute personne qui était en Suisse depuis 4 ans avait le droit de demander que son cas soit étudié pour une possible régularisation. C'était bien sûr illusoire car seules quelques rares personnes ont pu faire valoir ce droit, mais au moins ce paragraphe existait dans la loi.

Silvia : Les modifications vont provoquer de forts soupçons sur les couples binationaux. Si deux personnes se marient et que l'une d'entre elles n'a pas de statut légal, l'autorité a le droit de refuser ce mariage. Par ailleurs, la transformation du permis B en C devient encore plus difficile et donc le séjour encore plus instable. Les politiques, en modifiant cette loi, renforcent de plus un racisme entre étrangers, l'on constate la création d'une image du bon étranger et d'un autre qui lui n'est pas le bien venu. Pour nous, venir d'un pays extra-communautaire est notre délit et cela malgré le fait que de nombreuses personnes sont là depuis 15-20 ans et sont parfaitement intégrées.